

Evaluation CM2 :

Avec janvier revient le temps des évaluations, évaluations sommatives ne servant qu'à remplir les colonnes de tableaux pour alimenter les statistiques maintenant omniprésentes à l'Education Nationale. Ce sont ces chiffres, étudiés, disséqués, projetés qui vont permettre à nos dirigeants d'expliquer que l'on peut encore retirer des postes à l'Education Nationale mais aussi mettre en compétition les établissements entre eux ou encore évaluer les enseignants : certains IEN demandent le résultat des évaluations lors de leur inspection.

Si on peut comprendre que la machine administrative a besoin de chiffres pour tourner, leur finalité devient intolérable.

Cette année encore le SNUipp/FSU demande :

- de ne faire passer que les items qui ont été étudiés en classe ;
- d'anonymiser les résultats comme pour toutes statistiques ;

L'an dernier, plusieurs écoles d'un même secteur s'étaient groupées pour, dans le même tableau, rendre les résultats. Excellente initiative à reproduire. !



la FSU lance une campagne d'un genre nouveau : elle appelle chacun à témoigner sur une page Facebook pour dire son attachement au service public ou sa fierté d'en faire partie.

Le service public, ce sont des femmes et des hommes fiers de ce qu'ils font et qui aimeraient pouvoir continuer à bien le faire !

Leur employeur, (le gouvernement actuel à travers l'appareil d'État) ne défend plus les valeurs d'égalité, de justice, de fraternité, il les rétrécit : moins de moyens, moins de retraites, moins d'effectifs, moins de réflexions, moins de salaires... Une attitude qui impacte directement les personnels et les services rendus aux citoyens.

C'est pourquoi la FSU a souhaité mettre le Service Public au cœur des conversations en prenant l'initiative de lancer une campagne de contributions sur une page Facebook.

Une page pour que les fonctionnaires puissent exprimer leur fierté de travailler au service de tous les publics, ou partager leurs désirs de faire évoluer le service public.

Une page ouverte aussi au grand public pour que chacun puisse témoigner, avec ses mots et au-delà des habituels clichés, de sa reconnaissance, de son attachement, de ses suggestions.

Les premiers témoignages sont déjà visibles sur la page facebook :

www.facebook.com/fiers.du.service.public

Le site web de contribution (pour les anti facebook) :

www.fiers-du-service-public.fr

La Fédération Syndicale Unitaire est la première organisation syndicale de la fonction publique d'Etat. Elle est présente dans les trois fonctions publiques et compte 163 000 adhérents.

Réunion d'information syndicale : mercredi 16 février à Cahors (IUFM) de 9h à 12h sur le thème : quel avenir pour l'école ? (rapport Reiss, budget ...)

Qui peut participer à cette réunion ?

Elle est ouverte à tous : syndiqués, non syndiqués. Il s'agit de s'informer, de proposer, d'agir.

Prise sur le temps de travail et comme convenu avec l'IA, elle est déductible des 108 h (aide perso, animation pédagogique) ou de la journée de solidarité.

C'est une occasion de rencontrer aussi le SNUipp/FSU, de poser vos questions aux délégués du personnel (promo, prime, retraite...)

Que doit-on faire pour y participer ?

Il faut simplement envoyer un courrier à votre inspecteur (voir modèle à l'adresse suivante : <http://46.snuipp.fr/spip.php?article1090>)



SNUipp/FSU 46 80, Rue des Jardiniers 46000 Cahors ☎ 05 65 22 12 79 ☎ 05 65 22 15 28
<http://46.snuipp.fr> mel: snu46@snuipp.fr Directeur de la publication : Yves Mespoullhé -Fontgrumel - 46220
Prayssac Imprimé par nos soins Prix 0,50 € N° ISSN :1241-3542 N° CPPAP : 0407 s 07301

N° 84 janvier 2011 trimestriel

CARTE SCOLAIRE : CARTE COLÈRE

A la hache, à la tronçonneuse, ... **moins 21 postes !!!**

Le LOT se voit amputé de 21 postes (18 au titre du P/E (nombre de postes pour 100 élèves) et 3 au titre des intervenants langues.

(voir sur le site : <http://46.snuipp.fr>)

Du coup, c'est bien toute l'école qui va être déstabilisée. Maternelle, RASED, remplacement... Tout le monde va être touché. **Le SNUipp/FSU n'accepte pas un tel saccage et appelle à la mobilisation.**

La réponse à cette agression doit être à la hauteur. Dans un premier temps, la journée du 22 janvier sera le premier temps fort d'un plan d'action pour la défense du service public d'Education.

On le voit, l'Education n'est plus une priorité de nos dirigeants. Alors que les autres pays investissent massivement dans la jeunesse, en France on détruit

L'investissement des personnels avait permis de masquer cette pénurie. Leur engagement arrive à la limite du raisonnable. On est dans une situation de travail empêché Le navire ne doit pas couler dans la morosité et le sacrifice.

Le SNUipp/FSU appelle tous les personnels à se mobiliser fortement dès le 22 janvier à l'appel des 25 organisations du collectif : Un pays, une école, un avenir.

Rassemblement mairie de Cahors

10h 30 le samedi 22 janvier

à l'appel des 25 organisations du collectif : Un pays, une école, un avenir

<http://46.snuipp.fr>



Une prime pour casser :

Un bon recteur étant un recteur qui applique les directives du gouvernement,

Les recteurs avait reçu en juin 2010, les pistes pour supprimer des postes.

Les recteurs recevront donc une prime de 22 000€. Merci qui ?

Sommaire

Page 1 : Edito : carte scolaire : carte colère

Page 2et 3: Oser parler de son travail ; Moins de formation, moins de postes, moins de postulant ; DIF : un droit nouveau à faire vivre ; Frais de déplacement : les bons gestes ; direction école ;

Page 4: Evaluation CM2 ; campagne FSU services publics RIS Cahors



Le SNUipp/FSU
vous souhaite
ses meilleurs
vœux pour
2011

CE N'EST PAS TOUS LES
JOURS FACILE D'ÊTRE
DANS LE SERVICE PUBLIC.
MAIS J'EN SUIS FIÈRE

ET JE LE DIS !
sur le site de mon syndicat ou sur
www.facebook.com/fiers.du.service.public

Le service public,
on l'aime, on le défend



Métier

Oser parler de son travail

N'avons-nous pas pour la plupart compté les 8 semaines de cette période en nous disant : « Ce sera difficile de tenir » ? En effet, malgré notre fort attachement au métier d'enseignant, l'évolution depuis ces 3 dernières années a largement effacé l'optimisme et l'énergie positive qui dénotait dans cette profession.

Un système qu'on n'approuve pas (politique du résultat par les évaluations, inspections de plus en plus mal vécues, pilotage managérial) et des réformes qui détruisent le service public d'éducation : suppressions massives de postes avec une purge qui doit se poursuivre au moins trois années encore, moyens de fonctionnement et de recherche supprimés, réforme injuste des retraites particulièrement mal vécue.

Une organisation de la semaine avec l'aide personnalisée qui nous isole encore plus et nous met dans un sentiment d'insatisfaction, de doute et de fatigue.

Au moment où les CHSCT vont (enfin) être étendus à l'Éducation Nationale, faire reconnaître notre souffrance au travail, c'est mesurer en permanence la difficulté toujours croissante de notre métier. Rappelons la situation dramatique à Télécom où malgré la mise en place des CHSCT, la médiatisation des suicides nous a fait découvrir la souffrance des employés découlant d'un management excessif d'une entreprise privée. La plus grande difficulté est bien d'obtenir des témoignages de souffrance au travail.

C'est aussi le rôle du syndicat d'être à l'écoute des enseignants pour faire connaître la situation à une administration aussi sourde qu'impuissante, mettant trop souvent en avant des termes culpabilisateurs.

Sortir de l'exercice solitaire, avoir du temps d'échanges informels, des solutions existent ; la revendication d'un maître supplémentaire est plus que jamais d'actualité.

Voir dossier du dernier Fenêtre sur cours, « métier : faire équipe » qui donne matière à réflexion et optimisme.

Pour l'école, on ne doit pas se priver.



Syndicat National Unitaire des Instituteurs, Professeurs des écoles et PEGC

Nouveaux PE : moins de postes, moins de postulants, moins de formation

Simple phénomène conjoncturel ou premier signe d'une tendance plus durable ? Toujours est-il que le nombre de candidats au CRPE est en chute libre :

➢ 18 000 candidats en automne contre 35 000 l'an passé
➢ 3 000 créations de postes cet automne contre 6 000 précédemment.

Les raisons de cette hécatombe ? Pour la DGRH du ministère, le phénomène serait dû à « la mise en place de la réforme de la formation » et « au fait que les sessions 2010 et 2011 ayant eu lieu à quelques mois d'intervalle, le vivier de candidats n'a pu se renouveler. »

Il est trop tôt pour tirer des enseignements et cette année étant transitoire, les statistiques méritent d'être étudiées sur une plus longue durée. Cependant il y a à interroger la réforme de la formation contestée aussi bien par les étudiants que par le monde enseignant. La suppression de l'année de formation en IUFM rend l'entrée dans le métier beaucoup plus délicate et pourrait bien décourager les candidats.

Dans un contexte où l'école semble en perte de reconnaissance et où les coupes budgétaires rendent le métier plus difficile, le risque existe de voir les étudiants se détourner d'une profession perçue comme dévalorisée. Discours à charge répétés contre l'école et remise en question d'une conception ambitieuse du métier doivent aussi être analysés si la tendance se confirme. Le ministre serait bien avisé d'examiner avec attention cette première alerte.

Le Snuipp/FSU a rendu publics en décembre les **résultats des enquêtes effectuées auprès des Professeurs des Ecoles Stagiaires**. Les PES mettent une mauvaise note à leur formation et « les premières semaines de travail des PES auront été aussi difficiles que les nouvelles dispositions le laissaient craindre ».

Le Snuipp/FSU a été reçu au ministère et fait savoir que « cette formation telle qu'elle est conçue doit absolument être revue pour permettre une rentrée réussie des stagiaires dans le métier »

Le **Snuipp/FSU** a avancé **5 propositions d'urgence** : le prolongement du dispositif

d'accompagnement, l'abandon du début de la pleine responsabilité des PES dans les premiers mois de l'année scolaire, une formation en alternance avec 60% de l'année en formation, des temps de regroupements à l'IUFM et des parcours de formation adaptés au cursus des stagiaires.

Le ministère s'est engagé à revoir les représentants du Snuipp/FSU pour travailler sur ce dossier tandis que le **syndicat a rappelé hier son engagement dans la collectif des 25 « Une école, un pays, notre avenir » qui appelle à une journée de mobilisation pour l'école pour le 22 janvier alors que la question de la formation des nouveaux enseignants est plus que jamais un enjeu d'avenir.**

Les liens utiles :

Les 5 propositions du Snuipp/FSU :

<http://www.snuipp.fr/Urgence-5-propositions-au-ministre>

Les résultats de l'enquête sur les PES :

<http://www.snuipp.fr/DOSSIER-DE-PRESSE-Les-professeurs>

DIF : un droit nouveau à faire vivre

Une circulaire d'application du droit individuel à la formation (DIF) relevant des décrets relatifs à la formation professionnelle tout au long de la vie est parue au BO. Le DIF concerne les personnels titulaires et non titulaires. Ce droit consiste en un nombre d'heures de formation mobilisable en fonction du projet des collègues.

Calcul des droits

Tout collègue à temps complet bénéficie d'un DIF de 20 heures par année de service (la référence est l'année civile). La durée est proratisée en cas de temps partiel (50 % = 10 heures), sauf pour le temps partiel de droit qui compte comme du temps plein. Les différentes situations d'activité (périodes de maladie, CLM, CLD, maternité, paternité, adoption, stage), ainsi que la mise à disposition, le détachement et le congé parental entrent dans le décompte du DIF.

Ce droit étant ouvert depuis 2007, le cumul est de 50 heures au 31 décembre 2009 (et donc de 70 heures au 31 décembre 2010). Le cumul maximum est de 120 heures.

L'utilisation du DIF

Le DIF est utilisé à l'initiative du collègue, pour des actions de formation, mais aussi pour la préparation aux concours et examens, la réalisation de bilans de compétence ou la validation des acquis de l'expérience (VAE). La demande, qui peut donner lieu à un entretien, est transmise à l'IA via l'IEN qui émet un avis.

L'action de formation fait l'objet d'un accord écrit entre collègue et administration.

L'administration dispose d'un délai de 2 mois pour notifier sa réponse ; à défaut, la demande vaut accord écrit. Un refus 2 années de suite permet au collègue de bénéficier d'une priorité au titre du congé de formation professionnelle.

L'indemnisation du DIF

Une indemnité est versée dès lors que le DIF se déroule en dehors des obligations réglementaires de service. A titre d'exemple, l'indemnité pour un PE au 7ème échelon s'élève à 7,14 € pour une heure de formation.



Frais de déplacement : les bons gestes

Nous rappelons à l'occasion de cette publication que pour les collègues affectés sur des postes fractionnés, la circulaire du 03 août 2010 prévoit le remboursement de frais de repas à hauteur de 7.75 €. **Pour y avoir droit il faut se déplacer en dehors de la commune de résidence familiale et en dehors de la commune de résidence administrative et être dans une plage de travail 11 h / 14 h.**

Les collègues remplaçants nommés à l'année sur un poste ont également droit à ses remboursements.

Ceci est un droit, nul ne peut s'y opposer ; il faut le demander (nous vous fournissons le courrier type sur simple demande au snu46@snuipp.fr)

De plus nous vous reprecisons que vous avez droit au remboursement des frais kilométriques au **tarif routier** et non pas SNCF (moins avantageux).

En cas de litige à ce propos, pour faire valoir vos droits, il faut absolument que vous ayez un document attestant que vous utilisez votre véhicule personnel pour les besoins du service. Il faut le demander à l'IA, qui normalement devrait vous le faire remplir dès la rentrée. Si vous n'avez pas fait cette demande depuis la rentrée de septembre, faites le sans tarder. Ce document est disponible à cette adresse :

http://pedagogie.ac-toulouse.fr/lotec/EspaceGourdon/SPIP/IMG/pdf/vehicule_personnel.pdf

Direction école :

Les collègues ayant demandé leur inscription sur la liste d'aptitude à la direction d'école passeront l'entretien (1) le mercredi 19 janvier et la CAPD aura lieu le 26 janvier.

(1) : les enseignants ayant déjà cette fonction en sont dispensés.

Les enseignants nommés à titre provisoire sur un poste de direction peuvent en être dispensés (avis de l'IEN).

